

Annexe 1 – Liste de labels relatifs aux impressions

Labels	Contenu
 Ecolabel européen	Ce label vise à garantir que les enveloppes ont moins d'impacts sur l'environnement sur l'ensemble de leur cycle de vie (fibres de bois issues de forêts gérées durablement ou recyclées, consommation d'énergie limitée par un seuil, limitation des substances dangereuses pour la santé humaine). Ce label garantit qu'au moins 70 % des fibres de bois proviennent de forêts gérées durablement ou sont recyclées.
 NF Environnement	Ce label vise à garantir une réduction des impacts environnementaux les plus importants grâce à des critères prenant en compte toutes les étapes importantes du cycle de vie (consommations d'énergie et de ressources pour la fabrication du papier, réduction des matières plastiques d'emballages, réduction des substances dangereuses, prise en compte de la fin de vie). Ce label garantit qu'au moins 70 % des fibres de bois proviennent de forêts gérées durablement ou sont recyclées pour le papier composant le corps de l'enveloppe et le papier cristal de la fenêtre (conformité avec l'exigence de l'écolabel européen Papier graphique).
 Ange bleu	Ce label vise à garantir que les papiers respectent l'environnement tout au long de leur cycle de vie (papier recyclé, limitation des substances dangereuses pour la santé humaine...). Ce label garantit que le papier est entièrement recyclé.
 Forest stewardship council	Ce label couvre uniquement la production du bois. Ce label garantit que les fibres de bois utilisées pour fabriquer le papier sont issues de forêts gérées durablement. Ce label garantit que 100 % des fibres de bois proviennent de forêts gérées durablement.



**Programme for the
Endorsement of Forest
Certification schemes**

Ce label garantit que le produit contient à minima 70 % de matières issues de forêts gérées durablement et certifiées PEFC, le reste étant composé de matières issues de sources contrôlées selon le système de diligence raisonnée PEFC.

Il existe 3 autres labels : « PEFC avec matières recyclées », « PEFC recyclé », « origine PEFC 100% ».



Imprim'vert

Le label Imprim'Vert® a pour objectif de favoriser la mise en place, par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes visant à diminuer les impacts de leur activité sur l'environnement.